KPMG Academy

Evénements

Réf. : Event-11

L'actualité 2026 de la TVA et de l'Octroi de mer aux Antilles

INFORMATIONS

DURÉE
Présentiel : 1 journée
Soit 7h au total

PRIX
Présentiel : 900 €HT/personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX
- Fort-de-France – Martinique : le 18 janvier 2027
- Baie Mahault – Guadeloupe : le 21 janvier 2027

FORMATEUR
Arnaud Moraine,
Avocat Associé KPMG Avocats,
Ancien Professeur Associé à l'Université de Bourgogne
Co-Directeur Scientifique de la Revue « TVA – Douane – Environnement »

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ
- Experts-comptables, commissaires aux comptes
- Dirigeants, responsables juridiques, fiscaux, douaniers et comptables
- Avocats, conseils fiscaux
- Toute personne souhaitant mettre à jour ses connaissances en fiscalité

PRÉREQUIS
- Aucun

OBJECTIFS
- Expliquer les nouvelles règles de TVA applicables dans les DROM et déterminer leur incidence sur les opérations
- Analyser les évolutions de l'octroi de mer et évaluer leurs conséquences
- Identifier les sujets de redressement « à la mode »

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

ETAT DES LIEUX DES RÉGIMES DE TVA PROPRES AUX DROM
- Nouveautés législatives, jurisprudentielles et doctrinales :
 - Territorialité des biens et services avec les DROM
 - Exonérations spécifiques DROM et nouvelles listes
 - Transports dans les DROM…
- Incidences en matière de facturation électronique dans les DROM
- Mise en perspective des changements du CIBS applicables au 1er janvier 2027

ETAT DES LIEUX EN MATIÈRE D'OCTROI DE MER
- Modification de la Circulaire des douanes en OM
- Nouveaux contentieux en matière d'octroi de mer dans les DROM
- Prorogation de l'OM et incidences

Point global sur la jurisprudence la plus récente au jour de la formation sur chaque thème abordé